

BUDGET 2023

EN INVESTISSEMENT
1 057 570 €



EN FONCTIONNEMENT
872 505 €

FISCALITÉ :

TAXE FONCIÈRE BÂTIE (TFB) ↗
Augmentation de **1%** soit : **25.31%**

Pour info : taux départemental **31,72%**

TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE (TFNB) ↗
Augmentation de **1%** soit : **39,40%**

Pour info : taux départemental **54,82%**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 5 980 €

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET EN COURS :

Travaux voiries et divers
40 000 €

Travaux école élémentaire, Matec et architectes
747 351 €

Atelier, matériel communal
2 000 €

Remboursement capital emprunts
30 409 €

Transfert voirie à l'Eurométropole
29 528 €

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter le 1^{er} **PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sur le site de l'Eurométropole

<https://www.eurometropolemetz.eu>

Il suffit de taper PLUI sur la barre de recherche bleue puis de vous laisser guider.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.



DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE
d'ARS-LAQUENEXY
57530



ARS **INFOS**

Mai 2023

DEVOIR DE MÉMOIRE

Les conflits armés dans le monde sont toujours présents. L'Europe n'est pas épargnée avec la guerre en Ukraine. Le contexte actuel nous rappelle que la stabilité sociale, politique et économique d'un pays n'est jamais un acquis. C'est pour cela que l'histoire doit nous servir de leçon. Il est primordial de ne pas oublier ce qui a fait le passé de notre nation, d'un territoire. Le devoir de mémoire doit, plus que jamais, être au cœur des consciences collectives.

Notre village a été le témoin de nombreux épisodes militaires marquants, les plus significatifs étant la guerre franco-prussienne de 1840 et la guerre de 1939-45 (*nous vous invitons à consulter notre site internet pour découvrir plus en détails l'histoire du village). Les populations, civiles et militaires, ont connu l'annexion, les pertes, l'exode, l'expulsion, la déportation, l'enrôlement de force avec les Malgré-Nous.

Autant d'Ars-Laquenexoïses qui n'ont pas retrouvé leur village et leurs foyers.

La municipalité réfléchit actuellement à la pose d'un monument aux morts pour commémorer tous ces disparus. Nous invitons tous ceux qui le souhaitent à participer à cette réflexion et à nous faire part de leurs idées (symbole, emplacement dans le village, etc) directement en Mairie.

LE BROYAGE DES SAPINS

L'Eurométropole de Metz propose chaque année une action de broyage des sapins de Noël à l'ensemble des communes du territoire.

En accord avec la mairie, un lieu de dépôt a été défini (près du Transfo, à côté de l'entrée du parking de la salle polyvalente) pour que vous puissiez y déposer votre sapin afin qu'il soit broyé en fin d'opération.

Ce sont 101 sapins qui ont été collectés sur 326 foyers (soit 43 % part foyers).

Gageons de faire encore mieux l'année prochaine car, depuis 2 ans, l'école maternelle propose aux habitants la vente de sapins par l'intermédiaire de leur association de parents d'élèves.





LES CHATS

La mairie a été destinataire de doléances de riverains de la rue de la Vieille Croix, faisant état d'une présence importante de chats dans ce quartier. Cette surpopulation de félins occasionne une gêne et des nuisances sur leur propriété.

Cette concentration anormale de chats a souvent pour origine une source d'alimentation réalisée par un habitant du quartier. Sans alimentation pendant quelques jours les chats quitteront les lieux et le quartier retrouvera sa quiétude.

Pour rappel : L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental, annexé ci-dessous, interdit cette pratique. L'auteur des faits s'expose à une amende prévue à l'article 131-13 du Code Pénal.

ARTICLE 120. – JETS DE NOURRITURE AUX ANIMAUX – PROTECTION CONTRE LES ANIMAUX ERRANTS, SAUVAGES OU REDEVENUS TELS.

Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.

PARTICIPATION CITOYENNE



Le 4 mai 2023 s'est déroulée la réunion d'information sur le dispositif sécuritaire "Participation citoyenne" qui a pour but d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance en associant les forces de l'ordre, les élus et la population de la commune.

Les citoyens volontaires pour être référents bénévoles auprès des forces de l'ordre, peuvent venir s'enregistrer en mairie, jusqu'au 9 Juin 2023.

Certains d'entre vous n'ont pas été en mesure d'assister à cette réunion. Vous pouvez toujours adhérer à ce dispositif, une séance de rattrapage sera organisée courant Juin 2023 par le Major DUPONT Commandant la brigade de gendarmerie de Courcelles Chaussy.

TRANQUILITE VACANCES

À l'approche des vacances, afin d'éviter les cambriolages vous pouvez vous inscrire à l'opération TRANQUILITE VACANCES. La brigade de gendarmerie de Courcelles Chaussy organisera des patrouilles pour surveiller votre habitation et ses abords. Vous serez prévenus de toutes anomalies.

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne tranquillité vacances, ou vous rendre directement à la Brigade de gendarmerie de Courcelles Chaussy.

TRAVAUX À ÉCOLE



La commune va se lancer dans des travaux de grande ampleur afin de rénover l'école élémentaire.

L'an passé, nous avons fait poser des micropieux afin de stabiliser le bâtiment. Il travaillait et des fissures étaient apparues sur l'édifice. D'après les experts, cela a stabilisé l'ensemble.

Mais l'école a souffert. Les portes et fenêtres ferment mal. La toiture n'est plus étanche par endroit depuis de nombreuses années. L'isolation est de mauvaise qualité et cela entraîne des conséquences importantes sur les factures de fluides (gaz, électricité).

Nous avons mis en concurrence plusieurs cabinets d'architectes avec l'aide de la MATEC (organisme dépendant du Conseil Départemental). Nous avons sélectionné le cabinet LEBRETON-MARZAK de Yutz qui nous a présenté un dossier sérieux et argumenté. Ils étaient les seuls à être venus visiter les locaux.

Le projet est tourné vers l'avenir et tente d'envisager plusieurs cas de figures. Pour cela, nous avons choisi de libérer des espaces qui pourraient servir de périscolaire et/ou d'école maternelle, question de subventions de la CAF. Les architectes ont particulièrement travaillé les économies d'énergie afin que le bâtiment soit chaud en hiver et reste au frais en été. Pour cela, un gros travail sera fait sur l'isolation ainsi que sur les protections solaires. La toiture intègrera des panneaux photovoltaïques qui nous permettront de réaliser de substantielles économies.

Les travaux débiteront au deuxième semestre avec le soutien des enseignants qui ont été associés au travail des architectes.



REPAS DES ANCIENS



Après deux ans d'absence, en janvier dernier les 70 seniors ont eu la joie de se retrouver à la salle polyvalente du village pour participer à une belle journée festive. Un excellent repas préparé par la Maison TRESSON Traiteur leur a été servi.

ST JEAN



C'est le retour des festivités de la St-Jean cette année. Le Foyer rural et la Jeunesse Sportive d'Ars-Laquenexy vous donnent rendez-vous samedi 24 juin à partir de 17h autour de la salle polyvalente.

Au programme :

Vide-Greniers nocturne

Tournée des lampions

Feu de la St-Jean

Restauration et buvette

Animation musicale

Pensez à réserver votre place pour le vide-greniers et venez nombreux pour participer aux festivités.

